



DÉLIBÉRATION N° 17

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2025

OBJET : Contrat entre le CCAS et la société de taxis « G7 » pour la prise en charge du transport à l'unité médico-judiciaire des femmes victimes de violences conjugales

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	8	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 24 mars 2025 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 31 mars 2025, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Madame Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Laurent PASCAL, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administrateurs représentés :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON

Administrateur absent: /

Administrateurs excusés:

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé
Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Acte publié électroniquement
le 01 AVR. 2025

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

CONTRAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) ET LA SOCIÉTÉ DE TAXIS « G7 » POUR LA PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT À L'UNITÉ MÉDICO-JUDICIAIRE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,

CONSIDÉRANT que, depuis 2020, le Centre Communal d'Action Sociale de Levallois (CCAS), a établi un contrat avec la société de Taxis « G7 », pour la prise en charge du transport à l'Unité Médico Judiciaire des femmes victimes de violences conjugales,

CONSIDÉRANT que, ce contrat, est arrivé à terme le 20 mars 2025 et qu'il est nécessaire de le renouveler,

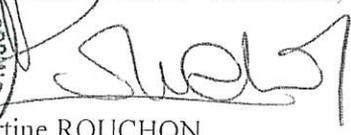
CONSIDÉRANT qu'il s'avère nécessaire d'établir un contrat définissant les conditions de prise en charge du transport,

DÉCIDE

ARTICLE 1ER : D'approuver les termes du contrat et son annexe entre le Centre Communal d'Action Sociale et la société de taxis « G7 » pour la prise en charge du transport à l'Unité Médico-Judiciaire des femmes victimes de violences conjugales et d'autoriser sa signature par Madame la Présidente ou la Vice-présidente du C.C.A.S.

ARTICLE 2 : D'imputer les dépenses au Budget du CCAS.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.
Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS



Acte publié électroniquement
le 01 AVR. 2025

Accusé de réception en préfecture
092-269200424-20250331-20250317-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025